

# AVIS DE LOÏC PRUD'HOMME, DEPUTE DE LA 3EME CIRCONSCRIPTION DE LA GIRONDE, MEMBRE DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

## INTRODUCTION

Face à l'urgence climatique, la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), reprise dans les diverses feuilles de routes régionales et nationales impose de décarboner notre production d'énergie pour atteindre la « neutralité carbone » en 2050. Pour remplir cet objectif il est donc urgent de diminuer notre consommation d'énergies fossiles de façon spectaculaire et de faire évoluer notre « mix énergétique ».

C'est fort de ces arguments que les promoteurs du projet Horizeo espèrent nous vendre le plus grand parc photovoltaïque d'Europe sur la commune de Saucats.

Pourtant, une prise en compte systémique du projet et l'analyse des arguments exposés lors du débat public me permettent d'affirmer qu'un tel projet ne permettra jamais d'atteindre l'objectif cité plus haut ni même de contribuer à la réduction de la consommation des énergies fossiles.

Le projet Horizeo implique en effet la destruction d'un gigantesque puit de carbone de 1000 hectares de forêt afin de parvenir à augmenter notre production d'énergie de 1,6 Twh/an. En plus d'être destructeur de biodiversité, ce projet s'inscrit dans une logique d'augmentation de la consommation

d'énergie quand les scénarios de sortie des énergies fossiles insistent sur la nécessité d'atteindre la sobriété énergétique pour y parvenir.

## UN PROJET QUI NE PARTICIPE PAS A LA STRATEGIE BAS CARBONE POUR 2050.

La logique et les arguments des promoteurs du projet Horizeo se heurtent à un premier écueil car augmenter la proportion d'EnR – ce qui est une exigence incontournable – ne signifie pas augmenter la production totale d'énergie. Or Horizeo a pour objectif d'ajouter 1GW de puissance sans rien changer au reste alors que tout nous montre qu'il faut diminuer l'énergie consommée. Horizeo se situe dans la logique d'une course sans fin vers toujours plus de production et de consommation d'énergie, les EnR dans cette vision ne sont qu'un moyen supplémentaire de participer à cette course folle qui nous mène droit dans le mur climatique.

Il existe pourtant plusieurs scénarios (RTE, négaWatt) en discussion actuellement concernant la production et la consommation d'énergie en France qui, —de façon chiffrée et argumentée prévoient une décroissance globale de la consommation d'énergie tout en misant sur une augmentation de la consommation de l'énergie d'origine électrique. Ces projections permettant

d'atteindre la neutralité carbone en 2050 et la fermeture progressive des centrales nucléaires d'ici 2045 tout en garantissant la satisfaction des besoins fondamentaux de la population et de l'économie sont basées sur une électrification accélérée des usages, notamment la mobilité (voitures électriques) qui porte l'essentiel de cette demande croissante en électricité.

Pour autant il demeure un impensé car ces scénarios reposent sur un cadre constant des habitudes individuelles et de l'organisation globale de la société, notamment autour de l'usage exclusif de la voiture individuelle.

Par ailleurs **l'augmentation de la part d'énergie électrique ne peut être portée uniquement par les grands parcs photovoltaïques, fort consommateurs d'un foncier non artificialisé, très précieux pour lutter contre le changement climatique** (cf § Conclusion). Il convient donc de promouvoir les investissements alternatifs indispensables à l'atteinte d'objectifs d'intérêt général et de neutralité carbone : isolation/rénovation thermique des bâtiments, diversification des sources d'ENr dont l'éolien qui a vu ses performances augmenter de façon exponentielle ces derniers mois pour n'en citer que les principaux.

## UN PROJET A REBOURS DE L'URGENCE ECOLOGIQUE.

Le projet Horizeo implique la destruction de 1000 hectares de pins représentant un gigantesque puit de carbone et un refuge de biodiversité. Il paraît ainsi absurde d'utiliser des terres agricoles ou sylvicoles pour installer des panneaux photovoltaïques alors que ces terres ont une utilité majeure dans la lutte contre le changement climatique, comme je l'ai rappelé précédemment.

Porteur de l'intérêt général je me permet de signaler ici quelques propositions alternatives. Tout d'abord sur la question des friches industrielles « disponibles » (3850ha en N-Aq)

mises en regard des 1000 ha de Horizeo déployables immédiatement. Notons au passage l'opportune interprétation de la note sur les surfaces publiée par la Dreal<sup>1</sup> passant de 11000 Ha de gisement à 3850ha de « délaissés et parking » utilisables pour du photovoltaïque.

Il d'abord faut noter que les 1000 ha du projet (sur 2000 ha de parcelles sylvicoles) ne sont de fait pas une surface « disponible » à cette heure puisqu'utilisés pour un autre usage (forestier). Il est donc fallacieux de comparer les deux chiffres, 1000ha « Horizeo » versus 3850ha « friches ». Il faut pouvoir quantifier le gisement de surfaces déjà artificialisées dont l'usage peut être modifié ou adapté au déploiement de photovoltaïque. Et sur ce point le mutisme des porteurs d'Horizeo ou la collectivité locale associée sur les autres typologies de surfaces mobilisables est éloquent. La même note de la DREAL mentionne pourtant un **gisement de 38 500 ha uniquement pour le résidentiel.**

Cela fait pourtant partie des règles du SRADDET de Nouvelle Aquitaine qui intègrent le photovoltaïque comme équipement prioritaire sur les surfaces artificialisées.

## UNE DESTRUCTION DE BIODIVERSITE QUI NE SERA PAS COMPENSEE.

La loi de 2016 « pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » impose aux maîtres d'ouvrage de faire un inventaire du patrimoine naturel et de fournir les données sur la biodiversité du lieu de leur projet. Ils sont en outre priés, pour obtenir l'autorisation environnementale, de démontrer qu'ils mettent tout en œuvre pour satisfaire au triptyque ERC (éviter-réduire-compenser).

Pour le projet Horizeo les mesures sont subtilement présentées en précisant que si l'aire d'étude actuelle est de 2000 ha, les opérateurs prévoient un parc photovoltaïque sur environ 1000

---

<sup>1</sup> <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/le-photovoltaïque-au-sol-en-nouvelle-aquitaine-a12509.html>

ha « ce qui permet notamment d'éviter les zones à fort enjeu environnemental présentes au sein de l'aire d'étude et d'y maintenir une activité de sylviculture ». Il n'en reste pas moins que 62,5% du périmètre étudié est composé de zones humides, leur préservation est pourtant considérée « d'intérêt général » par le code de l'environnement.

Pour ce qui est de l'inventaire on a dénombré sur des parcelles pourtant présentées comme ayant peu d'intérêt écologique pas moins de 263 espèces végétales répertoriées dont 7 protégées. Pour l'avifaune 69 espèces dont 47 espèces d'oiseaux nicheuses et 54 protégées. Figurent également 9 espèces de mammifères dont une seule est protégée. Les associations présentent lors des ateliers et réunions publiques ont néanmoins souligné un inventaire qui fait défaut sur certaines espèces pourtant présentes sur place.

Les grandes lignes de la compensation sont déjà annoncées : en contrepartie du défrichement, ce sera une compensation sylvicole. Les services de l'État et la filière bois seront sollicités pour « calculer » cette compensation qui sera « qualitative », c'est promis, sans qu'aucune garantie supplémentaire ne soit apportée.

Quoi qu'il en soit le défrichement représente une perte nette de biodiversité et une atteinte aux services écosystémiques qui ne pourra être compensée.

En plus du projet de photovoltaïque il convient de pointer les conséquences environnementales des autres installations qui seront présentes sur le site, et notamment :

- une unité d'électrolyse sur 1 hectare pour produire de l'hydrogène « vert ». Elle repose sur la capacité à utiliser de l'eau (H<sub>2</sub>O) pour la transformer en H<sub>2</sub> grâce à l'énergie produite sur place, nous dit le dossier. Cela nécessite tout de même le pompage de 30 000 m<sup>3</sup> eau/an alors que l'alimentation en eau potable de la Métropole commence à poser des problèmes avec la baisse des débits et la démographie en hausse.

- un centre de données (data center), mais rappelons qu'un data center d'1MW consomme autant – selon le Shift Project – qu'une ville de 10 000 habitants et celui de Saucats fera, si le projet voit le jour, entre 10 et 20 MW !

Les 25 hectares d'agrivoltaïsme pour se donner bonne conscience ne compenseront en rien la destruction de la nature engendrée par le projet. Le sol pauvre semble en effet bien peu propice à des promesses de maraîchage luxuriant.

## UN PROJET AU SERVICE D'INTERET ECONOMIQUES BIEN LOIN DE PROFITER A NOTRE TERRITOIRE.

Revenons au modèle économique des porteurs de projets. A qui vont-ils vendre leur électricité « verte »? **L'électricité produite ne profitera en aucun cas aux riverains et au territoire** concerné par Horizeo puisqu'il s'agit d'un marché d'un nouveau type, nommé le PPA pour « Purchase Power Agreement ». C'est un contrat de vente d'électricité gré à gré par le producteur au consommateur / agrégateur / fournisseur.

Ce choix permet au maître d'ouvrage de se proclamer sans financement public, de fait il ne bénéficie pas des subventions de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) mais échappe aussi au cahier des charges, fixé par cette dernière concernant les conditions d'implantation. En effet pour être éligibles les projets doivent, entre autre, ne pas impliquer de défrichement et ne pas avoir d'impact sur les zones humides, conditions que de fait le maître d'ouvrage n'est plus tenu de respecter.<sup>2</sup> Ce positionnement interroge et n'est pas de nature à rassurer sur l'intérêt général du projet.

Rappelons tout de même que les dépenses publiques de soutien aux EnR électriques qui étaient de 5,3 Md€ atteindront 7,5 Md€ en 2023 ... pour un résultat dérisoire concernant la lutte

contre le changement climatique puisque dans le même temps, nos émissions de gaz à effet de serre n'ont pas diminué.

Des chiffres qui inquiètent notamment le CESER (le Conseil économique social environnemental régional) qui s'interroge dans son avis datant du 16 juillet 2021 sur la « *pertinence de projets d'investissements majeurs comme Horizeo peut et doit donc être interrogée de manière globale, au regard des priorités d'investissements dans la réduction de la consommation d'énergie* ».

## CONCLUSION

### DEPLOYER DES PROJETS QUI VISENT L'INTERET GENERAL ET LA SOBRIETE COMME LEVIER DE LA TRANSITION ENERGETIQUE.

Je préconise que les projets photovoltaïques au sol qui changent l'usage du foncier soient limités à des unités de petites tailles. Il faut privilégier le déploiement sur des surfaces déjà artificialisées.

Du fait d'une implantation plus diffuse les impacts environnementaux sont quasi supprimés et l'acceptabilité sociale pose moins de problème à

la condition que l'électricité produite localement puisse alimenter les consommateurs locaux : le bénéfice environnemental est ainsi directement perçu et valorisé à proximité.

Le sujet de la sobriété est éludé de la majorité des analyses qui sont produites par des acteurs de la filière qui n'y ont pas d'intérêt pour faire prospérer leur activité à court terme. Les sommes versées sur le projet Horizeo pourraient être utilement mobilisées pour faire de la rénovation thermique de grande échelle, pourvoyeuse d'emplois.

Le projet Horizeo prévoit donc de détruire la nature pour produire une énergie dont nous devrions nous passer si nous voulons atteindre la neutralité carbone en 2050. Ce projet peut se parer de toute la communication verte il reste à rebours de l'urgence climatique, des objectifs de protection de la biodiversité, d'arrêt de l'artificialisation des sols et de sobriété énergétique.

**Avis très défavorable pour ce projet.**